

Décision

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement de travailleur handicapé par la voie contractuelle (BOE) d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J – Adjoint(e) en gestion administrative, organisée par l'université Savoie Mont Blanc

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc

Vu l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique, pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Vu l'arrêté du 2 avril 2025 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements

DECIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement de travailleur handicapé par la voie contractuelle (BOE) d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J – Adjoint(e) en gestion administrative, organisée par l'université Savoie Mont Blanc est composée ainsi qu'il suit :

Madame Marina GAUTHIER, contractuel niveau ingénieur de recherche, directrice des ressources humaines, université Savoie Mont Blanc, Chambéry

Madame Laurence CAUET, attachée principale d'administration de l'état, correspondante handicap, membre, université Savoie Mont Blanc, Chambéry

Madame Emmanuelle PAREL, ingénieure d'études hors classe, membre, université Savoie Mont Blanc, Chambéry

Monsieur Nicolas PASQUEREAU, technicien de recherche et de formation classe normale, suppléant, université Savoie Mont Blanc, Chambéry

Article 2 : Le Président de l'université Savoie Mont Blanc est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 20 mai 2025

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc

Philippe BRIAND